



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 20 janvier 1999**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 7 Janvier 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 22 Janvier 1999

**Protocole d'accord avec la Société ENO - Aménagement concerté en Zone  
UE**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON,  
Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON,  
M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD,  
M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

*Conseillers :*

M. Christian RIBBE, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU,  
M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU,  
Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY,  
Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD,  
Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT,  
M. Pierre STEVENET, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE,  
M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT,  
M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.  
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.  
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Jean PILLET.  
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.  
M. Jacques VANDIER donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Jeanine BIMES, M. Frédéric ROUILLE

DELIBERATION D99028

**CONSEIL MUNICIPAL DU 20 janvier 1999**

**Développement Economique**

**Protocole d'accord avec la Société ENO - Aménagement concerté  
en Zone UE**

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Le plan d'occupation des sols a été approuvé le 15.08.98. Le site occupé par la société ENO, 88, rue de Bellune a été classé en zone UE pour une surface de 27 392 m<sup>2</sup> et en zone UM pour une surface de 4327 m<sup>2</sup>.

Cet ensemble de terrain comporte des constructions à usage d'ateliers, de stockage, de locaux techniques et de bureaux pour une surface utile de 14 155 m<sup>2</sup>.

La société ENO souhaite rationaliser l'exploitation industrielle de son outil de travail en redéfinissant l'occupation du site et des bâtiments dont certains et notamment ceux à usage administratif sont inexploités ou sous utilisés.

Une étude réalisée par les services municipaux en concertation avec la société ENO a permis d'établir un plan masse indicatif de répartition immobilière autour d'une voie nouvelle entre la rue de Bellune et l'extrémité de la rue Terraudière.

Pour réaménager le site, sous forme de secteur d'activité industrielle, de secteur d'activité économique tertiaire, de secteur d'habitat et de voiries, le propriétaire foncier devra opérer par une procédure de zone d'aménagement concerté en accord avec la Ville de Niort.

Cet accord repose principalement sur l'engagement pris par la société ENO de maintenir sur le site son activité industrielle.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer avec la société ENO le protocole d'accord joint à la présente délibération.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)